



**Paul Michelet,**  
directeur général de l'agence  
de l'eau Rhin-Meuse

## 6 Éditorial

La Conférence environnementale des 20 et 21 septembre dernier a fixé l'objectif de « garantir la transparence de la politique de l'eau pour le consommateur et faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen à des données sur l'eau facilement compréhensibles ». Le plan d'action pour l'accès aux données sur l'eau adopté par le comité national de l'eau (CNE) le 18 décembre dernier, comme le mandat donné à l'Onema sur le thème de l'eau dans le cadre de l'application par la France de la charte du G8 pour l'ouverture des données publiques en constituent deux suites concrètes.

Ces décisions viennent à temps. En effet la directive-cadre sur l'eau nous oblige, via le rapportage à la Commission sur l'état des ressources et des usages, à donner à l'ensemble du système d'information sur l'eau une cohérence et une standardisation justifiant un effort technique collectif colossal de la part des acteurs concernés. Si l'Onema en a assuré la coordination technique, il est aujourd'hui nécessaire de nous dégager un peu des outils pour s'ouvrir d'avantage aux besoins, actuels et futurs, des utilisateurs et au diagnostic de l'existant.

Le plan d'action dessiné par le CNE associe les agences de l'eau à divers titres, et en particulier l'agence de l'eau Rhin-Meuse, copilote des réflexions sur l'évolution du site « Eaufrance ». Le débat pluraliste que le CNE organise démarre par une consultation des instances de bassins. Elle va nous éclairer sur les besoins de relier les données sur l'eau et les « pressions » avec la décision publique : le diagnostic est essentiel, mais ne remplace pas « l'ordonnance ». Et en miroir, le besoin d'agir n'est compris que si les enjeux de la situation le sont : tout ne s'améliore et ne se dégrade pas uniformément, les progrès doivent être perçus et les défis expliqués.

## 6 Actualité

### La révision des programmes de surveillance pour le second cycle de la DCE

**Les programmes de surveillance de l'état des masses d'eau et des pressions sont dans un processus continu d'amélioration et d'adaptation. Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a réalisé une mission sur la révision de la stratégie de surveillance des eaux en France dont le rapport<sup>1</sup> publié en juin 2013 dégage une série de recommandations.**

La mission du CGEDD était limitée aux exigences de surveillance de la directive-cadre sur l'eau (DCE). Les besoins de surveillance de la qualité des eaux pour des enjeux de santé publique et de respect de l'environnement plus locaux n'y étaient pas pris en compte.

Ainsi, si les obligations de surveillance et de rapportage sont largement satisfaites en France, le rapport souligne qu'un effort supplémentaire de rationalisation du réseau peut être fourni à moyen et long terme pour maîtriser les coûts de la surveillance tout en respectant les exigences de la DCE. Le coût du programme de surveillance ne saurait cependant être sous-estimé. En effet, le coût d'éventuelles mesures inappropriées et celui du risque financier de contentieux européen pour non atteinte du bon état seraient infiniment supérieurs.

Les recommandations pour la révision de la stratégie de surveillance pourront être concrètement prises en compte en préparation du 3<sup>e</sup> cycle de surveillance. En effet, un des principaux leviers de rationalisation du nombre de sites de contrôle est le développement de modèles état-pression pour évaluer l'état des masses d'eau non surveillées. Ces modèles nécessitent encore des travaux scientifiques et techniques pour devenir opérationnels.

Les travaux de révision des programmes de surveillance du 2<sup>e</sup> cycle de la DCE sont en cours et intégreront les réflexions sur la fréquence de surveillance, second levier de la rationalisation. Ces travaux se traduiront par la mise à jour d'ici fin 2014 de l'arrêté du 25 janvier 2010 qui encadre le contenu des programmes de surveillance puis celles des arrêtés de chaque bassin.

Mais la surveillance dépasse les seules considérations de moyens. Au-delà de la rationalisation des réseaux, la sécurisation du dispositif de production des données, le pilotage du processus de surveillance et la valorisation des résultats sont des priorités pour le prochain cycle.

• **Contact :** [emmanuel.steinmann@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emmanuel.steinmann@developpement-durable.gouv.fr)  
[rene.lalement@onema.fr](mailto:rene.lalement@onema.fr)



© Michel Bramard - Onema

<sup>1</sup> Conseil général de l'environnement et du développement durable rapport n° 008376-01

## PÊCHES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU DE CONTRÔLE DE SURVEILLANCE

# Les premières opérations externalisées

À pied ou en bateau, les pêches électriques offrent la possibilité de collecter des informations sur le peuplement piscicole, un volet indispensable pour suivre l'état écologique des cours d'eau. Pour la première fois, l'Onema a commandé plus de 400 pêches à des bureaux d'études en 2013.

Le suivi des peuplements piscicoles en cours d'eau et plans d'eau est l'une des missions de l'Onema, contribuant aux programmes de surveillance de la DCE. En cours d'eau, cette surveillance est assurée par un échantillonnage annuel ou biennuel effectué par pêche à l'électricité, méthode de capture non destructive la plus utilisée et efficace. Une augmentation des missions confiées à l'Onema - notamment la mise en œuvre du réseau de référence pérenne depuis 2012 - dans un contexte contraint de moyens humains, a conduit en 2013 à l'externalisation d'environ un tiers des opérations de pêches du réseau de contrôle de surveillance. Cette externalisation doit également permettre de centrer les activités des agents de l'Onema sur des opérations à forte valeur ajoutée et de mettre en valeur leur expertise (suivi de sites pilotes, normalisation de protocole, encadrement d'opérateurs...). Une procédure de marché public lancée au début 2013 a permis, après l'élaboration d'un cahier des charges techniques, la mise en place d'un accord cadre multi-attributaire pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Pour chacun des onze lots définis, trois prestataires ont été présélectionnés en prenant en compte les profils, l'expérience, les compétences ainsi que le prix proposé. Des marchés subséquents ont enfin été réalisés pour désigner un unique lauréat par lot, chaque lot correspondant à un territoire géographique rattaché à une délégation interrégionale (DiR) de l'Onema.

### Une pêche sous protocole standardisé

Pour exécuter les quelques 400 opérations de pêche électrique externalisées, les différents prestataires retenus, le plus souvent des bureaux d'études, ont dû respecter un protocole standardisé, conforme à la norme XP T90-383. Cette dernière recommande d'effectuer des pêches complètes dans les cours d'eau dont la largeur moyenne en eau ne dépasse pas 9 mètres et des pêches partielles par points dans les cours d'eau plus larges. Le marché impose également l'utilisation de matériel réglementaire ou encore un nombre minimum de personnes tel que précisé dans le guide pratique<sup>2</sup> de l'Onema. En pratique, à partir d'un bateau ou à pied, un professionnel plonge une anode qui envoie un courant électrique de faible intensité. Cela agit sur le système nerveux des poissons, les tétanise et les force à se diriger vers l'appareil. Il n'y a ensuite qu'à les attraper à l'aide d'épuisettes. Les poissons capturés seront identifiés, mesurés, voire photographiés, avant d'être relâchés. L'objectif de



© Martial Macdalonni Firmin - Onema

ces pêches est d'obtenir un échantillon reproductible et suffisamment représentatif des caractéristiques du point de prélèvement pour évaluer l'état du peuplement. Ces suivis temporels permettent ainsi de fournir des informations sur la dynamique des populations, d'identifier des espèces menacées et de détecter les effets des pressions générées par l'homme, mais également ceux plus bénéfiques des mesures de restauration.

### Un accompagnement et une présence continus de l'Onema

Afin d'aider les prestataires à réaliser ces pêches et obtenir surtout un résultat de qualité, différents services de l'Onema sont intervenus. Outre l'important travail fait lors de l'appel d'offres, les DiR ont accompagné les bureaux d'études en leur préparant des fiches de terrain et en leur précisant la position exacte des zones de prélèvement. Les services territoriaux ont également effectué des séries de contrôles pour s'assurer du respect du cahier des charges. D'après les premiers retours, un travail de qualité, correspondant aux attentes de l'Onema, a été fourni. Les prestataires sont également responsables de la saisie des données terminée fin janvier 2014. Les bureaux d'études ont ainsi reçu une journée de formation à Vincennes sur l'utilisation du logiciel de saisie des pêches Wama. Une fois entrées dans les bases de données, les informations recueillies qui permettent entre autres de calculer l'indice poisson rivière (IPR, bientôt remplacé par l'IPR+), seront par la suite validées par les ingénieurs des unités connaissance des délégations interrégionales.

## Parole à .....



**Patrick Gilbert,**  
bureau d'études Hydro Concept  
« Mandataire des lots 2 (Bretagne – Pays de la Loire) et 4 (Centre – Poitou-Charentes), Hydro Concept a en tout réalisé près d'une centaine de pêches électriques en 2013. Que ce soit pour les pêches partielles ou complètes, aucune difficulté n'a été réellement rencontrée, et ce malgré des délais serrés. Ces opérations étant soumises à un protocole, il faut surtout avoir les qualifications et compétences techniques nécessaires. De plus, notre bureau d'études pratiquait déjà ce type de pêche pour le suivi de rejet de centrale nucléaire ou pour évaluer l'effet de travaux de restauration écologique. Des réunions et des échanges fréquents avec les DiR nous ont par ailleurs permis de localiser précisément les stations de mesure et les zones de prélèvement, et de connaître les particularités des sites. Il faut ainsi respecter les limites amont et aval des zones d'échantillonnage afin de pouvoir faire des comparaisons avec des pêches réalisées les années précédentes. Pour s'assurer du bon déroulement des opérations cet automne, 10 à 15 % des pêches ont été contrôlées par les SD ou DiR pour vérifier les paramètres techniques, de sécurité mais aussi les connaissances piscicoles du personnel présent sur l'atelier de biométrie. »



**Julien Bouchard,**  
ingénieur connaissance DiR Dijon  
« Cette externalisation a nécessité un travail conséquent de la part des ingénieurs dans la rédaction du cahier des charges et dans la sélection technique des offres. Il a fallu créer une grille d'analyse adéquate avec différents points clés comme l'expérience, l'équipe ou les moyens engagés pour comparer les prestataires. Outre la réalisation des pêches, il fallait que ces dernières soient de qualité, ce qui a poussé les DiR à choisir des bureaux d'études pratiquant déjà ce type d'opération. Même si des différences par rapport aux matériels utilisés ont été recensées, les contrôles effectués par les services territoriaux ont mis en avant un travail de qualité. Ce dernier a de plus été fait dans un créneau assez court. La notification du marché public ayant été tardive (mi-juillet), les bureaux d'études, après réception des données sur les stations de mesure, n'ont eu qu'un mois et demi pour intervenir, alors que normalement, ces pêches électriques sont étalées de juin à fin octobre. Une partie des pêches électriques, notamment les opérations les plus techniques, a par ailleurs été conservée en régie. L'objectif est de maintenir les compétences des agents départementaux et ainsi éviter une érosion des connaissances. »

## Une application Smartphone pour la qualité des rivières

10 millions de données sur l'état des rivières en France métropolitaine sont désormais disponibles sur l'application smartphone « qualité rivière » réalisée par l'agence de l'eau RMC dans le cadre du SIE. Chaque citoyen accède ainsi à une carte interactive qui classe les cours d'eau de « très bon état » (en bleu), « bon état » (en vert) à « mauvais état » (en rouge) selon des paramètres témoins de leur santé (poissons, invertébrés, micro-algues, polluants chimiques, acidité, oxygène...) sur trois années. Ces données sont recueillies chaque année grâce à 5 000 stations de mesures présentes le long des cours d'eau français puis analysées sous la responsabilité des agences de l'eau avec l'appui de l'Onema et des DREAL. L'application « qualité rivière » est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.

• Contact : laurent.gasnier@eaumc.fr



## Quoi de neuf ?

### Un nouvel extranet pour les acteurs du SIE

Réseau, l'extranet des acteurs du SIE a fait peau neuve depuis quelques mois déjà. L'objectif de cette refonte est d'apporter aux utilisateurs une interface plus conviviale, une ergonomie améliorée facilitant ainsi la navigation. Par exemple, l'utilisateur peut dorénavant retrouver les contenus qui l'intéressent (projet, sujet, événement...) via la rubrique « mes inscriptions ». Enfin, Réseau est désormais à la charte EauFrance.

En savoir plus : [www.reseau.eaufrance.fr](http://www.reseau.eaufrance.fr)

• Contact : anne.lancon@onema.fr

### Quadrige, un nouveau site pour la Toile EauFrance

Quadrige est le portail d'accès aux données sur les eaux littorales. Animé par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), il permet aux acteurs de l'environnement marin d'accéder à différents types de données (données biologiques, géologiques, hydrologiques et biochimiques...) issus des 800 stations de mesure réparties en France métropolitaine et en outre-mer qui constituent le réseau de surveillance de ces eaux littorales. Ces données sont consultables et téléchargeables sous différentes formes : tableau, graphiques, cartes, etc. Aujourd'hui, le portail Quadrige contient plus de 6 millions de données saisies depuis 1969. Et en moyenne, 200 000 données sont intégrées chaque année.

En savoir plus : [www.quadrige.eaufrance.fr](http://www.quadrige.eaufrance.fr)

• Contact : Antoine.Huguet@ifremer.fr



## Le programme de valorisation

- La surveillance des milieux aquatiques et des eaux souterraines (collaboration Onema/OIEau) : <http://www.eaufrance.fr/ressources/documents/les-syntheses-eaufrance-no8-la>
- Les dépenses de protection de l'environnement en 2011 (production SOeS) : <http://www.eaufrance.fr/ressources/documents/le-point-sur-les-depenses-de-1026>
- La contrats de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement entre 1998 et 2010 (production Onema) : <http://www.eaufrance.fr/ressources/documents/les-syntheses-eaufrance-no9-les>

Chaque synthèse Eaufrance existe en version anglaise

## Bilan de la Loi Sapin sur le site de l'Observatoire

Entre 1998 et 2010, des enquêtes annuelles ont été menées auprès des collectivités locales sur les passations de contrats de délégation de service public pour l'eau et l'assainissement. Ces enquêtes se sont déroulées dans le cadre de la loi Sapin, adoptée en 1993, qui impose la transparence du processus de choix et le principe d'égalité des candidats. Ces enquêtes sont aujourd'hui pilotées par l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement démarré en 2009 par l'Onema.

<http://www.services.eaufrance.fr/synthese/rapports>

- **Contact :** [eric.brejoux@onema.fr](mailto:eric.brejoux@onema.fr)



## Création du pôle Inside (BRGM/Onema)

Le pôle INSIDE (interopérabilité des systèmes d'information distribués sur l'eau) est une structure mixte de recherche - développement et d'innovation qui va travailler autour de l'interopérabilité technique des systèmes d'information, en appuyant ses travaux sur les besoins du SIE.

- **Contacts :** [laurent.coudercy@onema.fr](mailto:laurent.coudercy@onema.fr)  
[a.mauclerc@brgm.fr](mailto:a.mauclerc@brgm.fr)

## Accord Météo-France / Onema

Le partenariat entre Météo-France et l'Onema concerne le domaine de la météorologie et de la climatologie, en lien avec les eaux de surface et les eaux souterraines pour leurs aspects qualitatif et quantitatif. Contribuant à la thématique gestion équilibrée de la ressource en eau du nouveau contrat d'objectifs de l'Onema, il permettra :

- de fournir un appui technique aux politiques de l'eau ;
- d'optimiser l'appui météorologique aux services hydrologiques en matière d'anticipation de l'évolution de la ressource en eau et de produire ou d'améliorer les outils de suivi de la ressource, pour les activités de RDI,
- de contribuer au suivi et à la gestion quantitative et à la mise en œuvre de la DCE, pour les activités de connaissance environnementale.

- **Contacts :** [celine.nowak@onema.fr](mailto:celine.nowak@onema.fr)  
[jean-michel.soubeyroux@meteo.fr](mailto:jean-michel.soubeyroux@meteo.fr)

## BDTopage

Le projet de référentiel hydrographique à grande échelle avance : 2013 a vu le recueil par Irstea des besoins des utilisateurs, ainsi que la rédaction par le Sandre d'une version bêta du dictionnaire hydrographique V2, compatible avec la directive Inspire, auquel se conformera le référentiel. En 2014, le travail de rédaction du dictionnaire va se poursuivre et l'IGN mettra en place la chaîne de production initiale du référentiel. Une réflexion sera également engagée avec les partenaires sur l'intégration de référentiels locaux.

- **Contact :** [laurent.breton@onema.fr](mailto:laurent.breton@onema.fr)

## Rendez-vous avec les DOM

L'Onema organise, comme chaque année, du 24 au 28 mars 2014 à Vincennes, avec l'appui du MNHN le séminaire annuel avec les départements d'outre-mer. Ce dernier réunira les offices de l'Eau, les DEAL, les parcs naturels marins etc., ainsi que les chargés de mission de l'Onema, la DEB et les opérateurs nationaux (MNHN, BRGM, Ifremer...). Les besoins spécifiques des DOM pour la mise en œuvre de la DCE dans les bassins ultra-marins y sont déclinés en matière de connaissance, de recherche et développement : référentiels et outils du SIE, révision des arrêtés « surveillance » et « évaluation », hydromorphologie, économie...

- **Contact :** [coupric@mnhn.fr](mailto:coupric@mnhn.fr)

## La vie du réseau

**Nathalie Moulard** succède à **Anne-Paule Duboulet** à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour suivre les projets SIE.

**Samuel Dembski** est nommé chef de projet du Système d'évaluation de l'état des eaux (SEEE) à la DCIE de l'Onema.

**Emilie Breugnot** est nommée chef de projet caractérisation de l'état biologique à l'Onema (données poissons et température).

